

Vous êtes propriétaire d'un chien? Ceci vous concerne.

par Daniel Delaloye

président de la commission des affaires agricoles

Les excréments des chiens restant dans les herbes provoquent des parasites lors de leur décomposition et peuvent parvenir, via l'herbe ou le foin, aux vaches, aux moutons ou aux chèvres. Le jeune bétail peut tomber malade et même mourir. L'être humain n'est pas non plus à l'abri de ces parasites qui peuvent attaquer le foie ou les poumons, principalement des enfants. Afin de diminuer les crottes sur les trottoirs, dans les champs et dans les alpages, la municipalité a mis à disposition de la population des robi-dogs (voir photo), notamment à la rue Clos Novex et à la rue du Pré-Raye

à Collombey, et à la place des Condémines à Muraz. Il s'agit de distributeurs de sachets à l'intention des propriétaires de chiens. Il est possible de retirer les mêmes sachets auprès de l'Office de la population au bâtiment communal à Collombey. Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à ce qui précède et nous vous rappelons de mettre les sachets dans la poubelle la plus proche et non pas de les lancer dans les champs ou les alpages.

